

# Avant-propos

L'année 2005 a été particulièrement féconde en réalisations tant sur le plan de la législation fiscale qu'à celui de l'administration fiscale.

Déclinés en plans d'actions au niveau des services centraux et des services déconcentrés, les principaux objectifs pour l'année 2005 ont porté sur :

- La consolidation et la modernisation du système fiscal ;
- La mobilisation des recettes fiscales et la lutte contre la fraude fiscale ;
- La modernisation de la gestion interne ;
- L'utilisation optimale des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- L'amélioration qualitative des prestations fournies aux usagers.

Au plan législatif, l'année 2005 a connu la poursuite de la simplification, la rationalisation et l'harmonisation des textes fiscaux entamées en 2000, aboutissant à la réalisation du Livre des Procédures fiscales, comme première étape dans l'élaboration du Code Général des Impôts

Au niveau des structures, l'effort est essentiellement porté sur la déconcentration et l'organisation des services en fonction des types de contribuables (grandes entreprises, PME/PMI, professionnels et particuliers), afin d'instaurer une gestion de proximité, d'améliorer le service rendu à l'utilisateur et de promouvoir la qualité.

## SOMMAIRE

### Moderniser le système fiscal

---

<i>Législation fiscale</i>	4
<i>Coopération internationale</i>	7

### Mobiliser les recettes fiscales

---

<i>Recettes fiscales</i>	10
<i>Recouvrement</i>	13
<i>Contrôle fiscal</i>	14
<i>Affaires juridiques</i>	17

### Optimiser la gestion interne

---

<i>Ressources humaines</i>	19
<i>Contrôle de gestion</i>	23
<i>Documentation</i>	23

### Développer les NTIC

---

<i>Système d'information</i>	26
------------------------------	----

### Améliorer le service rendu à l'utilisateur

---

<i>Déconcentration</i>	29
<i>Développement des télé-services</i>	30
<i>Communication</i>	31

## ***ABREVIATIONS***

ANAPEC	: Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences
CNRF	: Commission nationale du recours fiscal
DE	: Droits d'enregistrement
DET	: Droits d'enregistrement et de timbre
DGI	: Direction Générale des Impôts
DRI	: Direction Régionale des Impôts
IFA	: International Fiscal Association
IFU	: Identifiant fiscal unique
IGR	: Impôt général sur le revenu
IR	: Impôt sur le revenu (ex-IGR)
IS	: Impôt sur les sociétés
MDHS	: Millions de Dirhams
MRE	: Marocains résidant à l'étranger
NTIC	: Nouvelles technologies de l'information
OPCVM	: Organisme de placement collectif en valeurs mobilières
SIT	: Système intégré de taxation
SIT-Assiette	: Système intégré de taxation, volet assiette
	: Système intégré de taxation, volet programmation, vérification,
SITE-PVRC	recoupement et contentieux
TE	: Taxe d'édilité
TU	: Taxe urbaine
TVA	: Taxe sur la valeur ajoutée

## Moderniser le système fiscal

---

Le processus de modernisation du système fiscal se décline au titre de l'année 2005 en quatre actions essentielles :

- l'élaboration d'un rapport sur les dépenses fiscales ;
- la simplification de la législation fiscale par la poursuite de la réforme de la T.V.A. et l'élaboration du Livre d'Assiette et de Recouvrement ;
- le développement du réseau des conventions fiscales et d'assistance entre les administrations fiscales.

### **I - ELABORATION DU RAPPORT SUR LES DEPENSES FISCALES**

La mise en place d'un dispositif d'évaluation des dépenses fiscales devant accompagner chaque loi de finances, est une première dans les annales de la fiscalité marocaine.

Cette évaluation permet d'apprécier le coût budgétaire des dépenses fiscales, afin de réaliser une transparence financière effective du budget général ainsi qu'une meilleure rationalisation en matière d'allocation des ressources.

Le rapport sur les dépenses fiscales liste ainsi toutes les dispositions dérogatoires visant l'encouragement de certains secteurs d'activité par l'octroi d'allègements fiscaux (exonérations, taux préférentiels, abattements, déductions, etc.) et permet de quantifier, dans le cadre de la transparence, le manque à gagner qui résulte de ces dispositions.

Un recensement exhaustif des dispositions dérogatoires a été entrepris, aboutissant à un nombre total de 337 mesures. 102 mesures ont fait l'objet d'une évaluation, aboutissant à un montant de dépenses fiscales de 15.457 millions de dirhams.

## **II – SIMPLIFICATION DE LA LEGISLATION FISCALE**

### **1 - Poursuite de la réforme de la T.V.A.**

La loi de finances pour l'année 2006 a été marquée par la poursuite de la réforme de la T.V.A., principal axe de modernisation du système fiscal et de renforcement de son efficacité, à travers l'élargissement de l'assiette, la réduction des exonérations et le réaménagement de la taxation de certains produits et services.

### **2- Elaboration du Livre d'Assiette et de Recouvrement**

Parachevant le Code Général des Impôts, l'élaboration du Livre d'Assiette et de Recouvrement des impôts a consisté en :

- la reprise intégrale et à droit constant des dispositions prévues dans les textes en vigueur au 31 décembre 2005 de l'I.S., de l'I.G.R., de la T.V.A. et des D.E. ;
- le regroupement et l'intégration de l'ensemble des dispositions fiscales relatives à l'assiette et au recouvrement prévues par les textes particuliers et l'abrogation de ces derniers ;
- l'harmonisation de la terminologie utilisée par suite de cette intégration, notamment en matière de sanctions (pénalités, amendes et majorations) ;
- la restructuration de l'architecture du texte et la clarification de la rédaction de certains articles ;
- l'introduction de nouvelles dispositions visant la simplification, la modernisation et l'élargissement de l'assiette du système fiscal.

La loi de finances a introduit, dans ce cadre, des mesures en faveur des entreprises, des particuliers ainsi que des mesures d'harmonisation et de rationalisation.

Les mesures en faveur de l'entreprise comprennent notamment :

- l'institution de la télédéclaration et du télépaiement en matière d'impôt sur le revenu, à l'instar de ce qui est prévu pour l'I.S. et la T.V.A. ;
- le relèvement de la valeur des véhicules admis en déduction de 200.000 à 300.000 DH ;
- l'application aux sociétés de capital risque du même régime fiscal que celui prévu pour les O.P.C.V.M. ;
- des abattements de 25 ou 50% sur les plus-values réalisées sur cession de titres de participation, pour une période de deux ans allant du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2007 ;
- la consécration de la déduction de la provision pour créance douteuse, sous réserve de l'introduction d'un recours judiciaire dans un délai de 12 mois suivant l'exercice de la constitution de ladite provision ;
- la clarification de la taxation des distributions de réserves, qui sont considérées occultes du point de vue fiscal et qui résultent des redressements des bases d'imposition.

Les dispositions prises en faveur des particuliers englobent pour leur part :

- l'augmentation de la superficie couverte pour bénéficier de l'exonération de la T.V.A. en matière de Livraison à soi même de construction de 240 à 300 mètres carrés ;
- l'exonération pour une période de 5 ans de l'indemnité de stage plafonnée à 6 000 DH, versée au stagiaire, lauréat de l'enseignement supérieur ou de la formation professionnelle, recruté par une entreprise du secteur privé et inscrit depuis au moins 6 mois à L'A.N.A.P.E.C. ;
- la clarification des obligations déclaratives des débirentiers, domiciliés ou établis au Maroc et qui servent des prestations au titre des contrats d'assurance sur la vie ou de capitalisation ;
- la clarification du remboursement en principal et intérêts normaux des prêts accordés aux salariés pour l'acquisition des logements sociaux dont la superficie couverte et la valeur immobilière totale n'excèdent pas

respectivement 100 m<sup>2</sup> et 200.000 DH taxe sur la valeur ajoutée comprise, et destinés à l'habitation principale ;

- le rétablissement, pour une année, des taux de 25, 50 ou 200 DH l'hectare, applicables, selon le cas, aux titres constitutifs de moukya ou d'istimar el melk, établis dans le cadre de la procédure d'immatriculation, au lieu du droit proportionnel de 5%.

Les mesures prises en faveur de l'harmonisation et de la rationalisation comprennent :

- la clarification de la durée d'exonération en matière de cotisation minimale en cas de reprise d'activité après une cession ou cessation, en précisant que le contribuable ne peut bénéficier d'une deuxième exonération après la reprise de la même activité ;
- la réduction de 15 à 10 ans du délai de prescription pour la réclamation des droits d'enregistrement sur les actes et conventions non enregistrés, les dissimulations et le non respect des conditions d'exonération ou de réduction des droits.

La loi de finances pour l'année 2006 a également étendu l'application de la taxe notariale aux actes rédigés par les adoul et autres professionnels agréés, en modifiant par ailleurs l'appellation "taxe notariale" en la remplaçant par celle de "taxe sur les actes et conventions".

### **III - COOPERATION INTERNATIONALE**

Les attributions de la DGI. en matière de coopération internationale comprennent principalement le développement du réseau des conventions fiscales et d'assistance entre les administrations fiscales pour lutter contre la fraude fiscale internationale et le renforcement de ses liens avec les organismes internationaux de coopération fiscale.

## **1- Les conventions fiscales internationales**

Au titre de l'année 2005, six conventions fiscales de non double imposition ont été paraphées avec la Finlande, l'Ukraine, l'Iran, le Pakistan, la Serbie et Monténégro et la Thaïlande.

La DGI a participé aux travaux de la première réunion du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale qui s'est tenue à Genève du 5 au 9 décembre 2005. Lors de la séance d'ouverture, M. Nouredine Bensouda, Directeur Général des Impôts, a été élu à l'unanimité Président de ce Comité pour deux ans renouvelables.

## **2- La coopération multilatérale et bilatérale**

Au cours de l'année 2005, la DGI a participé aux négociations et au traitement du volet fiscal contenu dans huit accords de coopération entre le Maroc et un certain nombre de pays étrangers et d'organisations internationales.

Par ailleurs, dans la perspective de création d'une branche de l'Association Fiscale Internationale (IFA) au Maroc, la DGI a pris l'initiative d'inviter des représentants du secteur privé (institutions financières, ordre des experts comptables, ordre des avocats, etc.) et public (Ministère de la Justice, Universités, etc.) pour leur présenter ce projet. Vingt neuf membres potentiels ont donné leurs accords pour y adhérer.

## **IV- REPONSES AUX QUESTIONS FISCALES**

Les réponses aux questions fiscales posées par les contribuables ont enregistré une progression de 5,4% passant de 800 en 2004 à 843 questions en 2005.



## V- ETUDES ET RECHERCHES

Pour enrichir les données fiscales et fournir une aide à la décision fiscale, des études sectorielles et d'impact économique et fiscal ont été menées au titre de l'année 2005.

Les études sectorielles ont principalement concerné :

- le régime juridique et fiscal des coopératives ;
- une réflexion sur la mobilisation des ressources fiscales ;
- l'étude synthétique relative à l'enquête sur l'épargne au Maroc.

L'évaluation des dépenses fiscales sectorielles a concerné les secteurs financier, pétrolier, énergétique (eau et électricité) et minier.

Des études impact ont également été menées et se sont intéressées à :

- la contribution fiscale des sociétés cotées en bourse ;
- l'approche fiscale de la caisse d'épargne nationale ;
- l'approche fiscale des établissements publics.

## Mobiliser les recettes fiscales

---

La mobilisation des recettes fiscales est un axe majeur de la stratégie de financement du budget général eu égard aux contraintes engendrées par la baisse des recettes douanières suite au démantèlement tarifaire.

### **I- RECETTES FISCALES**

En 2005, les recettes fiscales gérées par la DGI. ont atteint 62.450 MDHS contre 54.517 MDHS en 2004, soit un taux d'accroissement de 14,6 % (+7 933 MDHS) et un taux de réalisation des prévisions de la Loi de Finances de 110,7%.

La part des impôts directs dans le total des recettes est passée de 37,4% en 2004 à 39,3% en 2005.

Les recettes au titre de l'IS ont atteint 19 328 MDHS en 2005 contre 15.827 MDHS, soit un taux d'accroissement de 22,1% (+3.501 MDHS).

Les recettes de l'IGR sont passées de 19.677 MDHS en 2004 à 22.748 MDHS en 2005, soit un écart de 3.071 MDHS (+15,6 %).

En 2005, les recettes au titre de la TVA sont restées au même niveau que l'année passée, soit 12.620 MDHS en 2004 et 12.812 MDHS en 2005.

Les recettes au titre des droits d'Enregistrement et de Timbre ont connu un taux d'accroissement de 17,8 % (+875 MDHS) passant ainsi de 5.495 MDHS en 2004 à 6.370 MDHS en 2005.

Cette performance résulte principalement du bon comportement des droits d'enregistrement (particulièrement les droits sur les actes de mutations). Les recettes des droits d'enregistrement sont passées de 2.983 MDHS en 2004 à 3.905 MDHS en 2005, soit un taux d'accroissement de 31 % (+ 922 MDHS).

Il est signaler que la taxe sur les assurances a également participé à ce résultat avec des recettes qui ont augmenté de 57,5 % passant ainsi de 426 MDHS en 2004 à 671 MDHS en 2005.

Les droits de timbre et la taxe spéciale annuelle sur les véhicules automobiles enregistrent respectivement des taux d'accroissement de 3% et 4 %.

## Evolution des recettes fiscales

Année budgétaire 2005  
En Millions de dhs

Désignation	Prévis. L.F 2005	Réalis. dec 04	Réalis. dec 05	Taux réalis.	Variation	
					En val.	En %
<b>IMPOTS DIRECTS</b>	37,170	36,402	43,516	117.1%	7,114	19.5%
I.S	15,775	15,827	19,371	122.8%	3,544	22.4%
I.G.R	20,422	19,677	22,878	112.0%	3,201	16.3%
Patente	300	277	271	90.3%	-6	-2.2%
T.U	86	68	88	102.3%	20	29.4%
Taxe de Licence	35	38	30	85.7%	-8	-21.1%
Impôts abrogés (1)	0	141	169	-	28	19.9%
T.V.A à l'intérieur	13,644	12,620	12,767	93.6%	147	1.2%
- dont part du budget	9,551	8,834	8,937	93.6%	103	1.2%
D.E.T	5,600	5,495	6,364	113.6%	869	15.8%
Majorations	552	374	709	128.4%	335	89.6%
<b>T o t a l</b>	<b>56,414</b>	<b>54,517</b>	<b>62,647</b>	<b>111.0%</b>	<b>8,130</b>	<b>14.9%</b>
Total sans TVA des CL	52,321	50,731	58,817	112.4%	8,086	15.9%

Désignation	Prévis. L.F 2005	Réalis. dec 04	Réalis. dec 05	Taux réalis.	Variation	
					En val.	En %
T.V.A à l'intérieur	13,644	12,620	12,767	93.6%	147	1.2%
TVA à l'Import	16,260	16,741	19,840	122.0%	3,099	18.5%
<b>TVA totale (1)</b>	<b>29,904</b>	<b>29,361</b>	<b>32,607</b>	<b>109.0%</b>	<b>3,246</b>	<b>11.1%</b>

(1) y compris la part des CL

(2) - Il s'agit de la PSN, de la CRPFE, de l'IBP...

Il y a lieu de préciser que les recettes de la **TVA à l'importation** ont enregistré une augmentation de 18,5% passant de 16.741 MDHS en 2004 à 19.840 MDHS en 2005.

Ainsi, les recettes de la TVA totale se sont accrues de 10,9% entre 2004 et 2005, passant de 29.361 MDHS en 2004 à 32.564 MDHS en 2005.

### Nombre de contribuables :

Le nombre des contribuables au titre des différents impôts se présente comme suit :

Impôts	Contribuables en 2004	Contribuables en 2005
Impôt sur les sociétés	79.625	85.797
Impôt général sur le revenu	155.664	169.419
Taxe sur la valeur ajoutée	2.789.474	2.977.748

## II- RECOUVREMENT

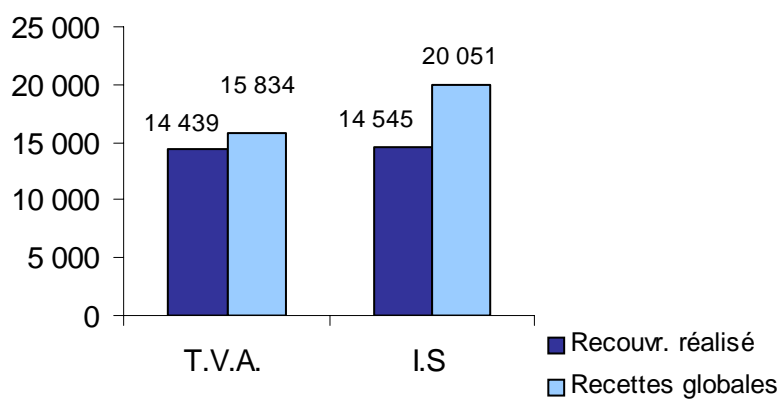
La prise en charge du recouvrement de la TVA et de l'IS permet notamment :

- le suivi des régularisations des retardataires ;
- le suivi et le contrôle des déclarations du chiffre d'affaires et du résultat fiscal ;
- l'amélioration des applications informatiques ;
- la gestion des remboursements et restitutions ;
- la centralisation des opérations comptables et des saisies de données ;
- la réduction du contentieux découlant des taxations d'office faisant double emploi avec les déclarations déposées auprès des percepteurs.

Recouvrement réalisé au titre de l'année 2005 :

*En Millions de DHS*

Impôt	Recouvr. réalisé	Recettes globales	% de Prise en charge
T.V.A.	14.439	15.834	91%
I.S	14.545	20.051	72,5%



### III- CONTROLE FISCAL

Les actions mises en oeuvre par la DGI, en matière de contrôle fiscal, visent l'amélioration des performances des structures chargées de la vérification, à travers :

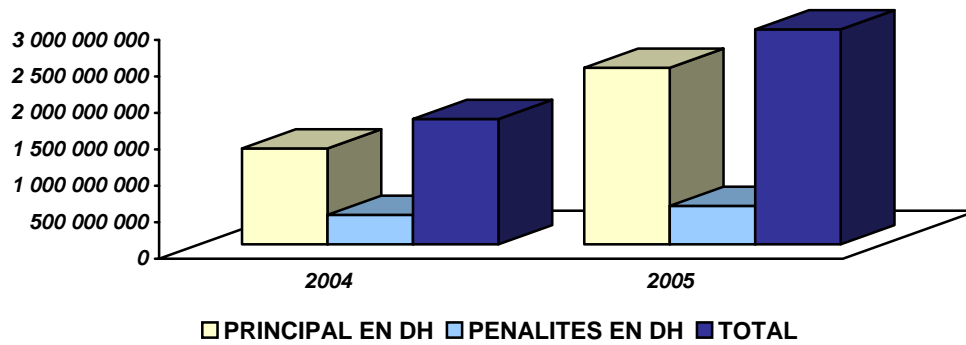
- la consolidation de la base de données ;
- l'enrichissement des moyens d'aide et d'assistance au contrôle ;
- le renforcement des outils d'organisation et de pilotage ;
- l'amélioration qualitative et quantitative du rendement.

Aussi, les résultats obtenus ces dernières années sont le fruit de plusieurs actions entreprises aussi bien au niveau organisationnel qu'au niveau des méthodes de travail adoptées.

#### 1- Rendement en termes de droits émis

<i>En DH</i>				
<i>Rubriques</i>	<i>Années</i>	2004	2005	Variation en %
Nombre de dossiers taxés		682	685	0,43
<b>Rendement (DH)</b>				
- Principal		1.315.945.211	2.422.350.086	84,07
- Pénalités		402.624.946	526.896.675	30,86
<b>Total Rendement</b>		<b>1.718.570.157</b>	<b>2.949.246.761</b>	<b>71,61</b>

## REPRESENTATION GRAPHIQUE



La répartition des droits émis, par motif de taxation, se présente comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>En DH</i>			
	<i>Années</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>Variation en %</i>
Dossiers réglés à l'amiable		860.892.913	2.088.924.905	142,64
Dossiers taxés d'office et suite à décision C.N.R.F.		857.677.244	860.321.856	0,30
<b>Total Rendement</b>		<b>1.718.570.157</b>	<b>2.949.246.761</b>	<b>71,61</b>

- Le rendement des dossiers réglés à l'amiable est passé de 860.892.913 DH en 2004 à 2.088.924.905 DH en 2005, soit une augmentation de 142,64%.



## 2- Rendement en termes de droits recouverts

*En DH*

<i>Rubriques</i>	<i>Années</i>	2004	2005	Variation en %
Droits recouverts		1.128.956.304	1.876.601.171	0,66

Le taux de recouvrement par rapport aux droits émis est appelé à être amélioré par la poursuite de la prise en charge du recouvrement par la DGI.

## IV- AFFAIRES JURIDIQUES

### 1- Les recours devant l'administration

L'action déployée vise à préserver les garanties des droits des contribuables contestataires à travers :

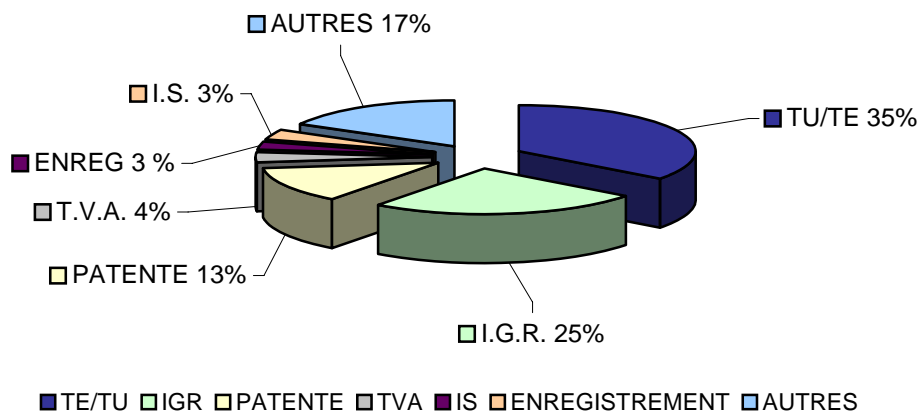
- le contrôle de la régularité des impositions contestées,
- l'exactitude de la détermination de la base imposable
- et la prise de décision motivée et convaincante, à même d'apporter un règlement définitif aux différents les opposant à l'administration fiscale et ce, avant tout recours aux instances judiciaires.

Le contentieux afférent aux impôts de constatation relève, pour la plupart, de la détermination de la valeur locative.

Quant au contentieux lié aux autres impôts, il est dû, dans la plupart des cas, à la demande de la révision des taxations d'office.

Il est à signaler, enfin, qu'une bonne partie des réclamations concerne la remise gracieuse des majorations.

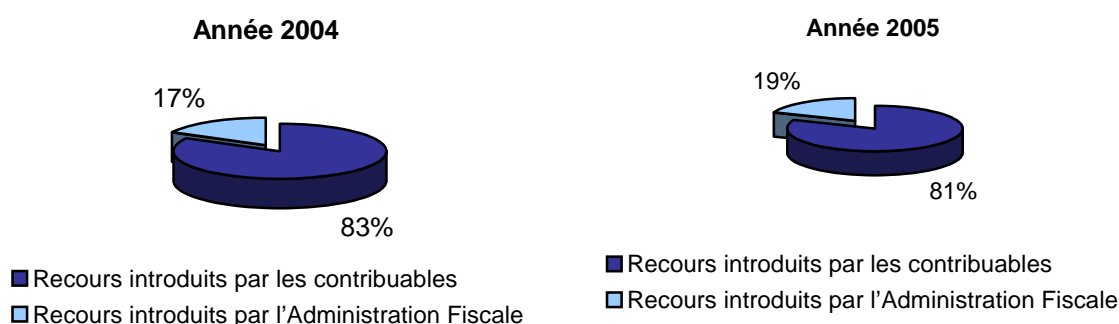
Etat de répartition des dossiers constitués par nature d'impôts 2005



## 2- les recours devant les tribunaux

Les recours enregistrés en 2005 sont de l'ordre de 1.620 contre 1.552 en 2004, répartis comme suit :

Année	Recours introduits par les contribuables	Recours introduits par l'Administration Fiscale	Total
2004	1 286	266	1 552
2005	1 315	305	1 620



L'analyse de ce tableau révèle que les recours judiciaires ont connu une évolution de l'ordre de 4,40 %.

Il est à noter que lesdits recours émanent soit des taxations d'office, soit des impositions émises suite aux décisions de la commission nationale de recours fiscal.

L'analyse des jugements prononcés en 2005 révèle que :

- 54 % ont été en faveur de l'administration ;
- 12 % partiellement en faveur de l'administration ;
- 34 % contre l'administration.

Au plan de l'optimisation des modes de gestion, les axes prioritaires de la stratégie adoptée par la Direction Générale des Impôts concernent la promotion des ressources humaines et la rationalisation des ressources matérielles et budgétaires.

### **I- RESSOURCES HUMAINES**

La DGI s'emploie à :

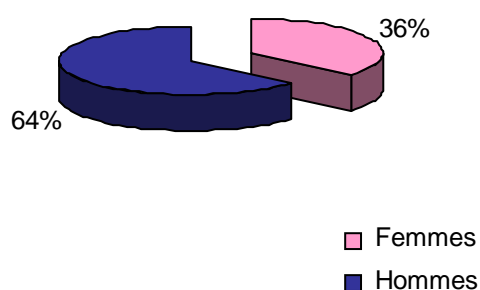
- poursuivre la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences;
- gérer la transition démographique et les départs volontaires par une politique de recrutement du profil adéquat, de redéploiement, de mobilité et de requalification du personnel ;
- élaborer des programmes de formation en vue d'accompagner les évolutions des métiers, la reformulation des postes etc.

Ainsi, au titre de l'année 2005, les activités relatives aux ressources humaines ont été marquées par les réalisations suivantes :

- Réorganisation de la Direction Centrale ;
- Renforcement des structures de recouvrement (recettes de l'administration fiscale) ;
- Opération de recrutement des cadres supérieurs ;
- Opération de départ volontaire.

L'effectif de la DGI comptait 4.852 fonctionnaires au 01/01/2005. Ce chiffre a connu une évolution continue à la baisse au 31/12/2005, soit 4.353 fonctionnaires.

- 1575 Femmes
- 2778 Hommes



## 1- Recrutement

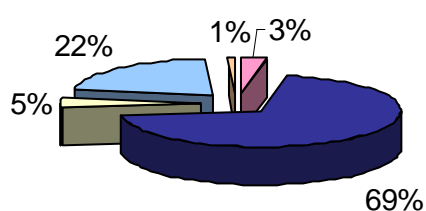
Dans le cadre de l'opération de recrutement des cadres supérieurs, 61 cadres ont été recrutés au cours de l'année 2005, afin de renforcer l'effectif des entités extérieures, rehausser leur niveau d'encadrement et faire face aux nouvelles missions de la DGI.

## 2- Formation

La politique de formation de la DGI vise à valoriser les compétences internes, à développer et améliorer les connaissances et à promouvoir l'efficacité de son personnel.

Le tableau ci-dessous illustre les principales actions de formation engagées en 2005 :

Actions	Nombre de cadres	Finalité
Formation initiale	61	Assurer l'enseignement théorique de base et une formation opérationnelle pour les nouvelles recrues
Formation continue	1455	Renforcer les compétences des cadres et agents dans les domaines de leurs activités
Formation à l'étranger	95	
Séminaires en management et communication	448	Moderniser les techniques de gestion des cadres et agents
Encadrement d'étudiants stagiaires	16	Vulgariser les mécanismes et les méthodes de travail de l'Administration Fiscale
<b>Total Actions</b>	<b>2075</b>	



- Formation initiale
- Formation continue
- Formation à l'étranger
- Séminaires en management et communication
- Encadrement d'étudiants stagiaires

### 3- Ressources budgétaires

La politique de rationalisation poursuivie par la DGI se décline à travers :

- l'adoption d'une gestion rationnelle et moderne des ressources matérielles et budgétaires;
- le recours à la contractualisation ;
- la déconcentration progressive du budget de fonctionnement;
- la mise en œuvre de la globalisation de la dépense et la poursuite de la réalisation du programme des constructions ainsi que l'aménagement du patrimoine immobilier existant.

S'agissant de la déconcentration de la gestion des crédits et des moyens logistiques, elle a connu une nette évolution. En effet, les crédits délégués sont passés de 2.243.000 dh en 2004 à 6.393.000 dh en 2005, soit un accroissement de 185 % et ont concerné 6 rubriques budgétaires.

Pour ce qui est de la gestion du patrimoine immobilier, les actions entreprises ont concerné :

- la construction des nouveaux sièges de la Direction Régionale de Kénitra et de la Direction Préfectorale de Mohammédia ;
- l'acquisition de nouveaux terrains pour anticiper l'extension du réseau de la DGI ;
- la réhabilitation et l'optimisation de la gestion du parc existant : les aménagements ont porté sur sept sites pour un montant de 4 Mdh.

Par ailleurs, une nouvelle expérience a été engagée dans le cadre d'un partenariat avec les collectivités locales et visant à mettre à la disposition de la DGI, des locaux destinés à abriter de nouvelles entités (Tiflet, Chtouka Aït Baha et Inzgane).

## **II- CONTROLE DE GESTION**

Evaluer la fluidité des échanges d'informations au niveau interne entre les structures opérationnelles et au niveau externe vis à vis des organismes détenteurs d'informations et autres pourvoyeurs figurent parmi les actions stratégiques tracées par la DGI afin d'atteindre ces objectifs.

Durant l'année 2005, les actions entreprises en matière de contrôle de gestion ont été axées sur deux niveaux :

Au niveau central, 50 interventions au titre des missions et de suivi ont été effectuées, contre 49 interventions en 2004.

Quant aux inspections régionales, le nombre d'interventions s'est élevé à 256 interventions au titre des missions au cours de l'année 2005 contre 220 interventions en 2004.

Le programme d'inspection et d'audit a concerné principalement l'assiette, l'appréhension de la matière imposable ainsi que l'appréciation des travaux relatifs à la circulation et à l'exploitation de l'information.

## **III- DOCUMENTATION**

Deux projets sont lancés par le service de la documentation : la Constitution d'une Documentation Fiscale de base et l'informatisation de la gestion du centre de documentation.

### **1- Constitution d'une documentation fiscale de base**

Le service de documentation a poursuivi, en 2005, la réalisation de son projet Constitution d'une Documentation Fiscale de Base. L'objectif de ce projet est



de doter les services fiscaux d'une documentation de base complète et à jour. La situation cible à atteindre étant :

- d'élaborer un catalogue général recensant, classifiant et répertoriant la documentation existante sur support papier et sur support informatique ;
- de permettre un accès facile et rapide, aussi bien au niveau central que régional, à la documentation fiscale de base en assurant sa disponibilité, son exhaustivité et son actualisation.

La réalisation du catalogue de références répertoriant les documents disponibles produits par les services fiscaux ainsi qu'un recueil de ces mêmes documents a été entamée en 2004 par le recensement des documents (tri au niveau des services producteurs, classement et identification des circuits).

Après une opération préalable d'inventaire de tout le fonds documentaire disponible au sein de la DGI, il a été procédé en 2005 à la poursuite de :

- la collecte des notes circulaires, textes de loi, notes de service ...
- la constitution des recueils des réponses aux questions de principe relatives à l'IGR, TVA, IS et Enregistrement pour les années 2004 et 2005.
- l'élaboration d'un catalogue de références général de cette documentation.

## **2- L'informatisation de la gestion du centre de documentation**

L'introduction des NTIC dans la gestion du centre de documentation a été entamée en 2004. Il a été procédé en 2005 à :

- la constitution des bases des données « fonds documentaire » ;
- la constitution d'une base de données utilisateurs ;
- l'informatisation des tâches documentaires.

Le projet « Mise en place d'un Système d'Archivage », entamé en 2003 a pour finalité de doter les services de la DGI d'un système de gestion de ses documents d'archives (identification, conservation, élimination et communication).

Il vise à atteindre les objectifs ci-après :

- Adopter un système de classement des documents au sein de la DGI ;
- Faciliter l'accès à ces documents ;
- Elaborer un tableau de gestion des archives fiscales.

Les actions réalisées en 2005 sont les suivantes :

- Elaboration d'un avant-projet de tableau de gestion des archives ;
- L'application du Records Management dans un site pilote D.R.I. ;
- L'application du processus de classement adopté au sein des quatre D.R.I.

Les actions entreprises au niveau du système d'information concernent la poursuite de la réalisation des projets du schéma directeur informatique conformément au calendrier prévu et la prise en charge informatique de l'évolution des structures de la DGI.

### **I- PROJET « SYSTEME INTEGRE DE TAXATION »**

Ce projet a pour objectif la réalisation d'un système intégré, centré sur le contribuable et prenant en compte tous les métiers de la DGI.

Il se compose de deux sous-projets :

- SIT-Assiette qui consiste en la conception, la réalisation et le déploiement des applications de l'Assiette. Dans son volet relatif à l'Assiette, le projet SIT a été lancé le 01 mars 2005. Sa durée de réalisation s'étale sur une période de 30 mois.
- SIT-PVRC qui consiste en la réalisation et la mise en œuvre des applications de la programmation, la vérification, le recoupement et les affaires juridiques. En 2005, la conception globale de la programmation, la vérification, le recoupement et les affaires juridiques a été réalisée au niveau de la conception du système d'information global.

## **II- GENERALISATION DE LA SOLUTION DE LA MESSAGERIE ET DE L'ACCES INTRANET**

Le déploiement de la messagerie et de l'accès à l'Intranet au niveau régional a été poursuivi en 2005.

Ainsi, dans l'objectif de doter tout utilisateur disposant d'un micro d'un accès à la messagerie et à l'Intranet, 1795 postes ont été connectés, de mai à décembre 2005

Au total, 2730 fonctionnaires utilisent le service de la messagerie et disposent d'un accès Intranet, soit 63%.

Cet accès leur permet d'avoir un accès facile et rapide aux actualités, à la réglementation fiscale et autres contenus documentaires.

## **III- PROJET « INFOCENTRE »**

L'objectif de l'infocentre est d'offrir aux utilisateurs internes, des outils de suivi permanent dans le cadre de leurs domaines d'activité.

La mise en œuvre de ce projet avait débuté en 2004 et a été poursuivie en 2005 par la réalisation des actions suivantes :

- L'acquisition et la mise en exploitation du serveur de production Infocentre;
- La conception et la réalisation de huit modules décisionnels ;
- La mise en exploitation du module décisionnel recouvrement.

#### **IV- RECETTES DE L'ADMINISTRATION FISCALE**

Une application informatique a été réalisée, suite à la prise en charge du recouvrement de l'impôt sur les sociétés par la Direction Générale des Impôts.

Cette application permet la prise en charge du paiement spontané de l'impôt sur les sociétés, du recouvrement sur rôle, des restitutions, des annulations et du dégrèvement.

#### **V- GESTION INTEGREE DES RESSOURCES FINANCIERES**

Le projet de la gestion intégrée des ressources financières est inscrit en tant que projet transverse du Ministère des Finances et de la Privatisation dans le cadre de son plan d'action stratégique.

Ce projet est mené en commun avec l'Administration des Douanes et Impôts Indirects et la Trésorerie Générale du Royaume.

Les deux objectifs assignés à ce projet sont :

- l'élargissement de l'assiette fiscale en mettant en place « un identifiant fiscal unique (IFU) » pour l'ensemble des administrations du Ministère ;
- l'amélioration des services rendus aux contribuables en matière de paiement des impôts par la mise en œuvre de procédures et de systèmes d'informations intégrés.

Le service aux contribuables est l'un des axes prioritaires de l'action de la Direction Générale des Impôts qui au-delà de sa mission de contrôle, mesure toute l'importance de l'amélioration de la qualité du service rendu à l'utilisateur. La proximité, la déconcentration, l'administration électronique et la communication sont les quatre piliers sur lesquels s'appuie l'administration fiscale pour faciliter les démarches des « clients » et promouvoir l'acte volontaire d'accomplissement des obligations fiscales.

### **I - DECONCENTRATION**

La modernisation des structures régionales est fondée sur l'institution d'une administration multi-services adaptée aux spécificités des contribuables : grandes entreprises, PME/PMI, professionnels et particuliers.

Une organisation prenant en compte la taille des contribuables permet à l'administration fiscale d'accroître son efficacité en calibrant l'utilisation des moyens disponibles aux risques et aux enjeux pour chaque catégorie de contribuables.

Cette réorganisation qui intègre la fusion de l'assiette et du contentieux permet d'assurer un service adapté au profil des usagers, une meilleure appréhension de la matière imposable et un mode de gestion basé sur l'interlocuteur unique.

Quasiment généralisée, cette démarche a débouché, en juillet 2005, sur la restructuration des services centraux.

Adoptant le concept de gestion par « portefeuille», les entités centrales ont été restructurées en fonction des catégories de contribuables (grandes entreprises, autres personnes morales, professionnels, particuliers, établissements stables, non résidents).

Par ailleurs, la prise en charge du recouvrement de la TVA et de l'IS par la DGI a permis plus d'efficacité dans la gestion et un meilleur service à l'utilisateur, notamment au niveau des délais de remboursement, de restitution et en matière d'affaires juridiques, confortant ainsi la trésorerie des entreprises et particulièrement leur autonomie financière.

## **II- DEVELOPPEMENT DES TELE-SERVICES**

Le nombre de connexions au site Web de la DGI avait connu en 2004 une moyenne de 1000 accès par mois.

A fin 2005, ce nombre a atteint 3450, soit une progression de 345%.

Ce site web sera revu pour construire un portail public de la DGI qui a pour objectif l'ouverture de la DGI vers les usagers et la mise à la disposition des contribuables de télé-services :

- télé déclaration et télépaiement TVA ;
- télé déclaration et télépaiement IS ;
- télé déclaration IR source et Assistant IR.

Le quatrième trimestre 2005 a été consacré essentiellement aux tests en interne et à la validation des fonctionnalités offertes, savoir la télédéclaration, le télépaiement, l'échange de données entre le portail et le système métier ainsi que toutes les autres fonctionnalités associées telles que l'adhésion au service, la certification et la signature électronique.

Il a également été procédé à l'élaboration des projets de textes réglementaires et contractuels nécessaires à la mise en service du projet tel que le contrat d'adhésion et la convention de partenariat avec les banques.

### **III- COMMUNICATION**

L'objectif stratégique principal de la DGI est l'amélioration du rendement de l'impôt et des relations entre l'administration et les usagers, relayée par des objectifs stratégiques en matière de communication :

- En externe : promouvoir le civisme fiscal ;
- En interne : susciter l'adhésion autour des orientations stratégiques de la DGI.

#### **A- Promouvoir le civisme fiscal et l'acceptation de l'impôt**

Cet objectif est atteint à travers deux actions principales :

- Informer ;
- Améliorer la qualité du service.

#### **1- Information**

##### **a- Information du grand public**

Divers canaux d'information sont mis à la disposition du public : les mass médias, le site Internet et les publications informationnelles.

##### **a-1 Mass médias**

###### *a-1-1 Presse écrite*

La presse est également mise à contribution pour informer les usagers des nouveautés au sein de la DGI, à travers les insertions presse qui viennent



rappeler aux citoyens au fait les échéances fiscales qui les concernent (notamment, les acomptes d'IS, la vignette, la déclaration d'IGR). Signalons par ailleurs la poursuite de la campagne d'information suite à l'ouverture des différentes recettes de la TVA.

En outre, en 2005, un partenariat a été conclu avec le quotidien L'Economiste pour publier gracieusement le calendrier des échéances fiscales.

### *a-1-2 Télévision*

La DGI a réalisé en partenariat avec le Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics, des émissions télévisées diffusées sur la deuxième chaîne et traitant de sujets fiscaux touchant un grand nombre de télé spectateurs :

- La déclaration de la TVA au titre des livraisons à soi-même de constructions ;
- La déclaration d'impôt sur le revenu sur profits immobiliers ;
- La taxe urbaine ;
- Les droits d'enregistrement en cas de mutation de bien immobilier.

Ces émissions ont été diffusées en novembre 2005 en heure de grande audience.

### *a-1-3 Radio*

De même, la DGI a été représentée dans des émissions radio à vocation informative et vulgarisatrice.

### **a-2- Internet**

La communication externe du grand public ne saurait occulter l'utilisation du réseau Internet.

La DGI est ainsi présente sur Internet à travers son site web et celui du Ministère des Finances et de la Privatisation. Plusieurs rubriques intéressant les contribuables y sont mises à jour, notamment :

- Les différents textes fiscaux ;
- les questions de principe : Cette rubrique regroupe une sélection des questions posées par les contribuables et les réponses de la DGI ;
- les rapports d'activité ;
- les organigrammes et annuaires ...

L'année 2005 a également été consacrée à l'élaboration du contenu du nouveau portail Internet de la DGI qui regroupera un site informationnel et des télé services (Télé déclaration et télépaiement de la TVA, télé déclaration de l'IR source, assistant pour la déclaration IR).

### **a-3- Publications informationnelles**

- Mise à jour et édition des brochures suivantes :
  - Dispositif d'incitations fiscales (en arabe et en français) ;
  - Guide fiscal des MRE (en arabe et en français).
- Réalisation de la version du rapport annuel destiné au public externe.

### **b- Information des partenaires**

Dans le cadre de la concertation et de l'écoute des opérateurs économiques, plusieurs rencontres relatives aux dispositions de la loi des finances ou à des thèmes à caractère fiscal ont été animées par M. le Directeur Général ou par les responsables de la DGI.

On citera par exemple pour l'année 2005 :

- le Lion's Club de Casablanca ;
- la Chambre Française du Commerce et d'Industrie au Maroc ;

- la Chambre Espagnole du Commerce et d'Industrie du Maroc ;
- la Chambre Belgo- Luxembourgeoise du Commerce et d'Industrie au Maroc ;
- La Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de Rabat ;
- La Chambre d'Artisanat de Casablanca ;
- La Confédération Générale des Entreprises du Maroc ;
- l'Ordre des Experts Comptables ...

### **c- Amélioration de la qualité du service**

L'amélioration du service se décline au niveau de la communication par l'attention particulière portée à l'accueil des usagers, notamment au niveau des bureaux d'accueil et de coordination installés dans chaque direction régionale, inter préfectorale ou préfectorale.

### **d- Relations publiques**

En terme de relations publiques, la DGI va au devant des citoyens dans diverses manifestations : salons, forums, expositions...

En 2005, la DGI a participé au 4<sup>ème</sup> Salon National des Marocains Résidant à l'Etranger organisé à la foire Internationale de Casablanca le 10 août 2004.

En outre, une permanence a été assurée durant les mois de juillet et août pour assister, informer et orienter les marocains résidant à l'étranger au siège de la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger à Rabat et aux centres d'accueil des M.R.E de Kénitra, de Tanger et d'Oujda.

### **e- Actions transverses**

- Participation de la DGI au programme national de l'administration électronique 2005-2008 ;

- Alimentation du site de l'administration publique « Idarati » en contenu relatif aux procédures fiscales ;
- Participation à la mise en place du réseau national de l'information industrielle marocaine (RNIIM).

## **B- Communication interne**

L'adhésion du personnel au projet d'entreprise de leur institution est l'un des garants de sa réussite.

Pour cela, les maîtres mots sont : informer, reconnaître, mobiliser et rassurer.

La DGI dispose dans ce contexte de deux outils principaux : le site Intranet et la feuille d'information interne « Mesinfos ».

### **1- Intranet**

Les rubriques du site Intranet de la DGI sont régulièrement mises à jour.

En outre, une rubrique destinée à mettre en avant les potentialités de nos ressources humaines a vu le jour en 2005. Il s'agit de la rubrique « Etudes et analyse » qui regroupe les travaux personnels de nos cadres (rapports, thèses, articles ...).

Par ailleurs, une revue de presse quotidienne est alimentée au niveau du site Intranet.

### **2- Mesinfos**

La DGI a lancé en 2005 une feuille d'information diffusée à travers la messagerie. Elle reprend en terme clairs et à tour de rôle les principaux chantiers de la DGI pour mobiliser le personnel autour de leur réussite et conforter leur esprit d'appartenance.